



## Fin de conge parental procédure

Par **voyoute**, le **12/01/2009** à **19:30**

bonjourrrnla fin de mon conge parental de 3 ans expire à la date anniversaire le 11 juilletrncomment se passe la reprise es ce l'employeur qui nous convoque ou es ce à moi de le rappeler et combien de temps avant ?rnma sante actuelle ne me permets pas de reprendre à temps plein mon activité car je suis sous antidepressseur pour crise de panique et crise d'angoisse fatigue importante et probablement une maladie auto-immune en veille pour l'instant je suis suivie en psychologie et à la pitié à parisrndans le cas où mon état de santé ne me permette pas de reprendre à temps plein quelle est la démarche à faire pour ne devoir reprendre un temps partiel l'employeur est il tenu d'accepter s'il y a prescription médicale ? le mi temps thérapeutique est il envisageable ? ou pas peut on avoir le droit de se mettre en arret maladie si l'employeur refuse le temps partiel ?rnmerci pour vos éléments de réponses